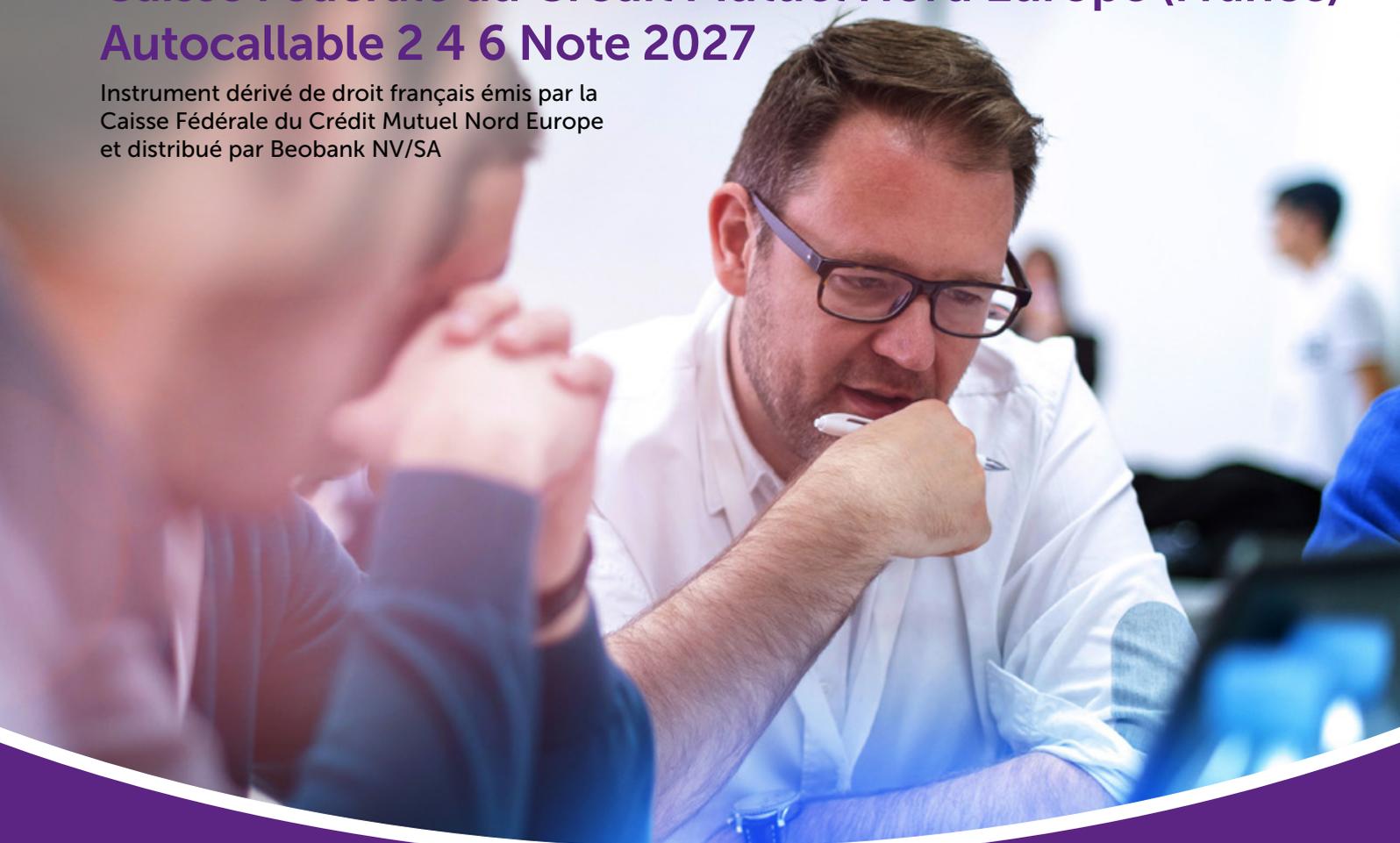


INVESTISSEMENTS

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (France) Autocallable 2 4 6 Note 2027

Instrument dérivé de droit français émis par la
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe
et distribué par Beobank NV/SA



- Une durée d'investissement maximum de **8 ans**.
- Un prix d'achat incluant les frais d'entrée de 102%.
- Un remboursement à l'échéance en l'absence de remboursement automatique anticipé (hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe) de **l'intégralité du capital initial investi⁽¹⁾ majoré de l'éventuelle performance finale moyenne positive de l'indice EURO iSTOXX® 50 Equal Weight Decrement 5% (EUR Price)**.
- Un rendement lié à la performance de l'indice **EURO iSTOXX® 50 Equal Weight Decrement 5% (EUR Price)** composé des 50 valeurs de l'EURO STOXX 50®. Cet indice équilibré du type « Price Return » avec « dividendes synthétiques » est calculé en réinvestissant les dividendes bruts distribués par les actions qui le composent et en retranchant un dividende forfaitaire constant de 5% par an. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs à 5%, la performance de l'indice sera inférieure à l'évolution du cours des actions.
- **Un remboursement anticipé⁽²⁾ du capital initial investi⁽¹⁾ augmenté d'un gain par année écoulée en année 2, 4 ou 6** si le cours de clôture de l'indice constaté le 22 mars 2021, le 21 mars 2023 ou le 21 mars 2025 est respectivement supérieur ou égal à 107,5%, 115,0% ou 122,5% de son cours initial constaté le 29 mars 2019.

(1) Hors frais d'entrée de 2% et hors fiscalité applicable. Hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe).

(2) La probabilité que le mécanisme de remboursement automatique anticipé soit activé est faible.

Nous vous conseillons de lire attentivement la Documentation juridique (telle que définie dans ce document) avant d'investir dans ce produit. En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à : contactinfo@beobank.be ou ombudsman@OmbFin.be

Type d'investissement

Ce produit est un instrument de dette structuré. En souscrivant à ce produit, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur qui s'engage, en contrepartie d'un prix d'achat de 102%, à rembourser à l'issue de l'année 2, 4 ou 6, 100% du capital initial investi⁽¹⁾ plus un gain de 3,75% (brut) par année écoulée si le mécanisme de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ est activé. Sinon, à l'échéance, ce produit offre à l'investisseur un remboursement minimum de 100% du capital initial investi⁽¹⁾ majoré de 100% de l'éventuelle performance finale moyenne positive de l'indice EURO iSTOXX® 50 Equal Weight Decrement 5% (EUR Price).

Si l'émetteur, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, fait l'objet d'un défaut (par exemple à cause d'une faillite ou d'un non paiement), vous risquez de ne pas percevoir les sommes auxquelles vous auriez droit et de perdre une partie ou la totalité du capital investi.

Public cible

Ce produit s'adresse aux investisseurs qui possèdent suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre les caractéristiques du produit proposé et pour évaluer, en fonction de leur situation financière, les avantages et les risques liés à un investissement dans ce produit complexe. Plus particulièrement, ils doivent être familiarisés avec l'indice EURO iSTOXX® 50 Equal Weight Decrement 5% (EUR Price) et les taux d'intérêt.

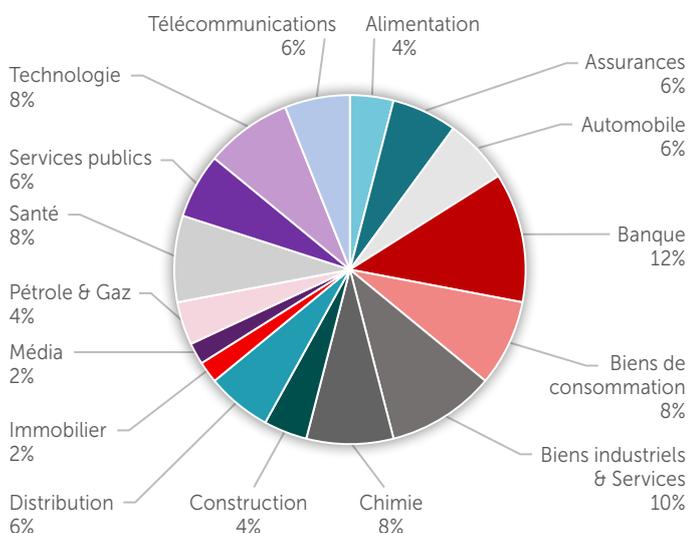
Objectif du produit

Ce produit s'adresse aux investisseurs qui anticipent une hausse de l'indice EURO iSTOXX® 50 Equal Weight Decrement 5% à moyen terme, tout en souhaitant bénéficier d'un potentiel remboursement anticipé⁽¹⁾⁽²⁾ à horizon 2, 4 ou 6 ans et d'un remboursement du capital investi⁽¹⁾ à l'échéance le cas échéant. L'indice sous-jacent retenu permet une exposition de l'investisseur à l'éventuelle hausse des actions européennes en cours de vie du produit ou à l'échéance, tout en bénéficiant d'un remboursement minimum de 100% du capital investi⁽¹⁾ à l'échéance.

Focus sur l'indice EURO iSTOXX® 50 Equal Weight Decrement 5% (EUR Price)

L'indice EURO iSTOXX® 50 Equal Weight Decrement 5% est un indice équi pondéré composé de 50 valeurs de l'EURO STOXX 50® sélectionnées selon leur capitalisation boursière. La composition de cet indice est revue chaque année en septembre. L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts distribués par les actions qui le composent et en retranchant un dividende forfaitaire constant de 5% par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com).

Répartition sectorielle



Evolution de l'indice EURO iSTOXX® 50 Equal Weight Decrement 5% (EUR Price) depuis le 22 janvier 2011



Sources : Bloomberg, <https://www.stoxx.com>, au 22 janvier 2019.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

(1) Hors frais d'entrée de 2% et hors fiscalité applicable. Hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe).

(2) La probabilité que le mécanisme de remboursement automatique anticipé soit activé est faible.

Mécanisme du produit

100% du capital investi⁽¹⁾
+ un gain de 3,75% (brut)⁽¹⁾
par année écoulée depuis la date d'émission du produit

100% du capital investi⁽¹⁾
+ 100% de la performance finale moyenne de l'indice⁽¹⁾ calculée en comparant l'indice initial de référence et l'indice final de référence

100% du capital investi⁽¹⁾

Mécanisme de remboursement anticipé tous les 2 ans

A l'issue des années 2, 4 et 6, si à l'une des dates d'évaluation, l'**indice intermédiaire de référence** est supérieur ou égal à la **Barrière de remboursement anticipé** de l'année en cours, le produit fait l'objet d'un remboursement automatique anticipé⁽²⁾ à la date correspondante et l'investisseur reçoit⁽¹⁾ (hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe) : **100% du capital investi + un gain de 3,75% (brut) par année écoulée depuis la date d'émission du produit.**

Sinon, le produit continue jusqu'à l'échéance.

Les **Barrières de remboursement anticipé** des années 2, 4 et 6 s'élèvent respectivement à 107,5%, 115,0% et 122,5% de l'indice initial de référence.

L'**indice initial de référence** est le cours de clôture de l'indice constaté le 29 mars 2019⁽³⁾.

Les **indices intermédiaires de référence** des années 2, 4 et 6 sont les cours de clôture de l'indice constatés le 22 mars 2021, le 21 mars 2023 et le 21 mars 2025 respectivement⁽³⁾.

Mécanisme de remboursement à l'échéance des 8 ans

Si le produit n'a pas fait l'objet d'un remboursement automatique anticipé :

Si la **performance finale moyenne** de l'indice est positive, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 29 mars 2027 (hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe) : **100% du capital investi + 100% de la performance finale moyenne de l'indice calculée en comparant l'indice initial de référence et l'indice final de référence.**

Sinon, si la **performance finale moyenne** de l'indice est négative ou nulle, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 29 mars 2027 (hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe) : **100% du capital investi.**

La **performance finale moyenne**⁽⁴⁾ est égale à la différence entre l'indice final de référence et l'indice initial de référence, divisée par l'indice initial de référence.

L'**indice final de référence** est égal à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice constatés les 21 avril 2025, 21 mai 2025, 23 juin 2025, 21 juillet 2025, 21 août 2025, 22 septembre 2025, 21 octobre 2025, 21 novembre 2025, 22 décembre 2025, 21 janvier 2026, 23 février 2026, 23 mars 2026, 21 avril 2026, 21 mai 2026, 22 juin 2026, 21 juillet 2026, 21 août 2026, 21 septembre 2026, 21 octobre 2026, 23 novembre 2026, 21 décembre 2026, 21 janvier 2027, 22 février 2027, 22 mars 2027⁽³⁾.

Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un risque de faillite de l'émetteur, l'investisseur ne touchera ni le montant de remboursement automatique anticipé le cas échéant, ni le montant de remboursement final à échéance.

(1) Hors frais d'entrée de 2% et hors fiscalité applicable. Hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe).

(2) La probabilité que le mécanisme de remboursement automatique anticipé soit activé est faible.

(3) Si l'une de ces dates n'est pas un jour de bourse, alors cette date, ainsi que les dates d'évaluation suivantes seront respectivement reportées au jour de bourse suivant.

(4) La performance finale moyenne pourra être inférieure ou supérieure à la performance de l'indice à la dernière date d'évaluation finale.

Illustrations

Légendes des illustrations :

- Valeur de l'indice
- Barrière de remboursement anticipé (année 2 : 107,5% de la valeur initiale, année 4 : 115,0% de la valeur initiale, année 6 : 122,5% de la valeur initiale)
- - - Remboursement minimum à l'échéance correspondant à 100% du capital investi⁽¹⁾
- Constatations intermédiaires de l'indice
- Période d'évaluation de l'indice final de référence

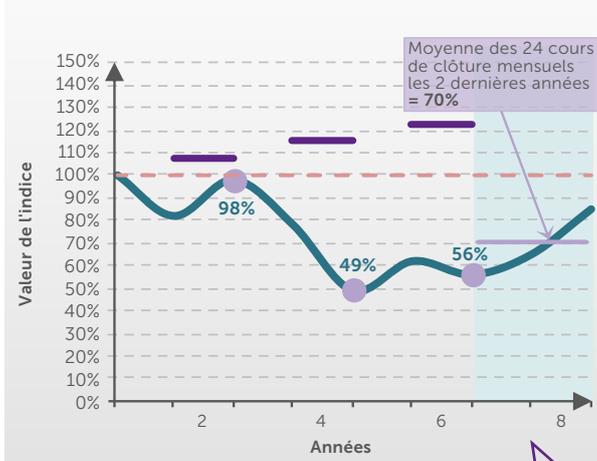
ILLUSTRATION 1, défavorable : faillite de l'émetteur.

L'émetteur, Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, fait défaut au cours de la vie du produit.

- Le produit n'a pas fait l'objet d'un remboursement automatique anticipé à l'issue de l'année 2, 4 et 6.
- L'émetteur, Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, fait défaut au cours de la vie du produit, **l'investisseur perd l'intégralité du capital investi.**

ILLUSTRATION 2, défavorable.

L'indice est en forte baisse au cours de l'investissement.



- A l'issue des années 2, 4 et 6, la valeur de l'indice est **inférieure à la Barrière de remboursement anticipé**, le mécanisme de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ incluant, le cas échéant, le gain, n'est donc pas activé et le produit se poursuit jusqu'à échéance.
- A l'échéance des 8 ans, la **performance finale moyenne de l'indice est négative (-30%)** et n'est donc pas retenue.
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors **l'intégralité de son capital investi** (Taux de rendement actuariel annuel brut, compte-tenu du prix d'achat, de -0,25%⁽³⁾).

Exemple de calcul de la performance finale moyenne⁽⁴⁾ de l'indice à l'échéance des 8 ans.

Le cours de clôture de l'indice constaté le 29 mars 2019 est de : **650** (« indice initial de référence »).

La moyenne arithmétique des 24 cours de clôture de l'indice constatés au cours des 2 dernières années est de : **454**.

La performance finale moyenne de l'indice à l'échéance est donc de : $(454 - 650) / 650 = -30\%$.

Cette performance négative ne sera pas retenue.

29 mars 2019

Indice initial de référence

21 avril 2025	490
21 mai 2025	502
23 juin 2025	480
21 juillet 2025	385
21 août 2025	330
22 septembre 2025	410
21 octobre 2025	460
21 novembre 2025	410
22 décembre 2025	370
21 janvier 2026	520
23 février 2026	475
23 mars 2026	450

Indice final de référence

Performance finale moyenne de l'indice

Exemple de niveau de l'indice

650

650

21 avril 2026	485
21 mai 2026	440
22 juin 2026	425
21 juillet 2026	470
21 août 2026	515
21 septembre 2026	590
21 octobre 2026	550
23 novembre 2026	540
21 décembre 2026	410
21 janvier 2027	385
22 février 2027	390
22 mars 2027	403

454

-30%

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et la non réalisation de ces illustrations ne saurait engager en aucune manière la responsabilité de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe ou de Beobank NV/SA. Les montants et taux de rendements actuariels sont communiqués bruts, hors fiscalité applicable au cadre d'investissement.

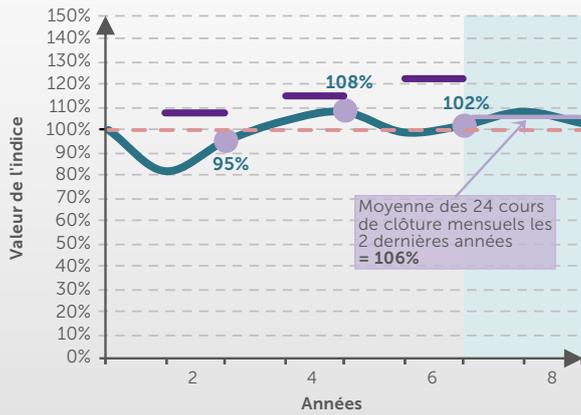
(1) Hors frais d'entrée de 2% et hors fiscalité applicable le cas échéant. Hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe).
 (2) La probabilité que le mécanisme de remboursement automatique anticipé soit activé est faible.

(3) Frais d'entrée de 2% inclus, hors précompte mobilier de 30%.

(4) La performance finale moyenne pourra être inférieure ou supérieure à la performance de l'indice à la dernière date d'évaluation finale.

ILLUSTRATION 3, médian.

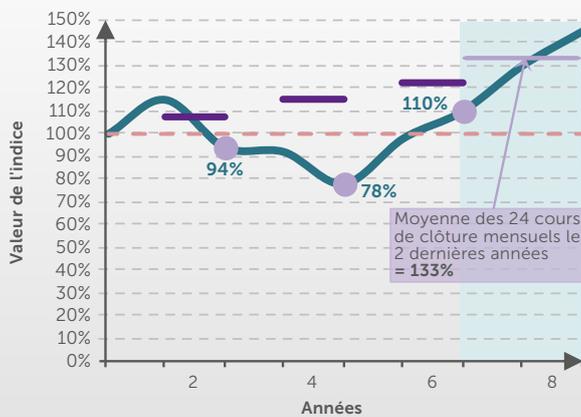
L'indice est globalement stable au cours de l'investissement et modérément en hausse à l'échéance.



- Le mécanisme de remboursement automatique anticipé incluant, le cas échéant, le gain, n'a été activé à aucune des années 2, 4 ou 6, donc le produit se poursuit jusqu'à échéance.
- A l'échéance des 8 ans, la **performance finale moyenne retenue de l'indice est positive (+6%)**.
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors **l'intégralité de son capital investi augmenté de la performance finale moyenne de l'indice, soit 106% de son capital investi** (Taux de rendement actuariel annuel brut, compte-tenu du prix d'achat, de 0,48%⁽²⁾).

ILLUSTRATION 4, favorable.

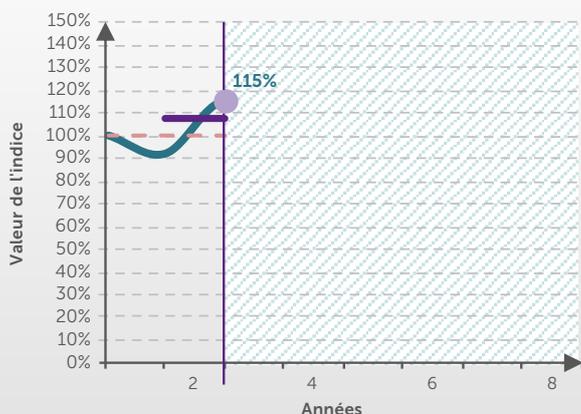
Après une hausse en année 1, l'indice est en baisse à l'issue des années 2 et 4, et fortement en hausse à l'échéance.



- Le mécanisme de remboursement automatique anticipé incluant, le cas échéant, le gain, n'a été activé à aucune des années 2, 4 ou 6, donc le produit se poursuit jusqu'à échéance.
- A l'échéance des 8 ans, la **performance finale moyenne retenue de l'indice est positive (+33%)**.
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors **l'intégralité de son capital investi augmenté de la performance finale moyenne de l'indice, soit 133% de son capital investi** (Taux de rendement actuariel annuel brut, compte-tenu du prix d'achat, de 3,37%⁽²⁾).

ILLUSTRATION 5, favorable.

L'indice est en forte hausse à l'issue de l'année 2, avec activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé⁽³⁾.



- A l'issue de l'année 2, la performance de l'indice est de **+15%**.
- La performance étant supérieure à 7,5% (« barrière de remboursement anticipé de l'année 2 »), le **mécanisme de remboursement automatique anticipé** est activé et l'investisseur reçoit⁽¹⁾ **l'intégralité de son capital investi augmenté d'un gain de 7,50% (2 x 3,75%), soit 107,50% de son capital investi** (Taux de rendement actuariel annuel brut, compte-tenu du prix d'achat, de 2,66%⁽²⁾).

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et la non réalisation de ces illustrations ne saurait engager en aucune manière la responsabilité de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe ou de Beobank NV/SA. Les montants et taux de rendements actuariels sont communiqués bruts, hors fiscalité applicable au cadre d'investissement.

(1) Hors frais d'entrée de 2% et hors fiscalité applicable le cas échéant. Hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe).

(2) Frais d'entrée de 2% inclus, hors précompte mobilier de 30%.

(3) La probabilité que le mécanisme de remboursement automatique anticipé soit activé est faible.

Scénarios

Veillez consulter le DIC (Document d'Informations Clés) pour les scénarios de performance, disponible à l'adresse suivante : <https://www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures> et sur le site de l'initiateur : <https://www.creditmutuel.fr/cmne/decouverte/fr/groupe/investisseurs.html#documents-financiers>

Les scénarios présentés dans le DIC sont calculés sur la base d'une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPs (« règlement EU 1286/2014 »). Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que d'autres méthodologies peuvent générer des scénarios différents.

Principaux risques

Risque de crédit

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'émetteur, Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe qui bénéficie d'une notation A (perspective stable) selon S&P⁽¹⁾. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des produits (bail-in); dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et du gain fixe potentiel, ou peut se voir imposer une conversion en actions de capital du montant des créances qu'il possède sur l'émetteur. Une détérioration de la perception du risque de crédit de l'émetteur peut avoir des répercussions sur le prix de rachat de **Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (France) Autocallable 2 4 6 Note 2027**. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel peut être grand.

Risque de capital en cours de vie

Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie. En cas de sortie du produit avant l'échéance, en dehors du cas de remboursement automatique anticipé⁽²⁾, le prix du produit peut être inférieur au montant du capital investi. Le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'émetteur et de la volatilité) et pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori.

Risque de fluctuation du prix du produit

Jusqu'à l'échéance, le prix du produit peut fluctuer fortement, en raison de l'évolution des paramètres du marché et en particulier de l'évolution de l'indice EURO iSTOXX® 50 Equal Weight Decrement 5% et de la perception du risque de crédit de l'émetteur. Une augmentation des taux d'intérêt peut avoir un impact négatif sur le prix du produit, et ce d'autant plus que l'échéance est éloignée.

Risque de liquidité

La Française Global Investments, Agent placeur, s'efforcera, dans les conditions normales de marché, d'assurer la liquidité de ce produit comme décrit dans les données techniques sur le produit, sans que cela ne constitue une obligation juridique pour La Française Global Investments. La fourniture d'un marché secondaire dépendra des conditions générales de marché, des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des opérations de couverture conclues. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra le cas échéant les vendre au prix déterminé par La Française Global Investments en fonction des paramètres de marché du moment en s'adressant à son conseiller Beobank NV | SA.

Le prix du produit (en particulier la fourchette de 1% de prix achat/vente que La Française Global Investments peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de La Française Global Investments liés à ce rachat. La Française Global Investments et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

L'investisseur qui voudrait vendre le produit avant l'échéance le cas échéant se verrait appliquer la Taxe de Bourse décrite dans les Données techniques.

Risque en cas de remboursement automatique anticipé

En cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé, l'investisseur peut ne pas bénéficier de l'intégralité de la hausse de l'indice sous-jacent.

(1) Notation en vigueur au 22 janvier 2019. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Vous trouverez de plus amples informations sur le système de notation sur le site suivant : https://www.standardandpoors.com/en_EU/web/guest/article/-/view/sourceld/504352

(2) La probabilité que le mécanisme de remboursement automatique anticipé soit activé est faible.

Informations générales

Devise	EUR
Code ISIN	FR0013396710
Emetteur	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (S&P A (perspective stable) ⁽¹⁾) est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable de droit français. S&P est susceptible de modifier cette notation à tout moment. Si cette notation devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients ayant souscrit seront informés par communication personnalisées. En cours de vie du produit, les notations seront publiées sur http://www.beobank.be/pdf/fr/Investissements/Beobank_Ratingtable.pdf et les clients ayant souscrit seront informés par communication personnalisée de toute modification importante.

Agent placeur

La Française Global Investments

Distributeur

Beobank NV|SA.
L'Emetteur, le Distributeur et l'Agent placeur sont des sociétés faisant partie du même groupe bancaire et jouent tous un rôle différent et potentiellement conflictuel quant à l'émission de l'obligation structurée.

Indice sous-jacent

L'indice EURO iSTOXX® 50 Equal Weight Decrement 5% (Ticker Bloomberg : ISXE50E5 index). Sponsor : STOXX Limited.

Documentation juridique

Programme d'émission d'obligations de l'Emetteur (comprenant un résumé en français) approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers en France en date du 28 janvier 2019, complété de tout supplément éventuel publié avant le début de la période de commercialisation et les conditions définitives en date du 30 janvier 2019 (rédigés en langue française).

Nous vous invitons à consulter le **Document d'Informations Clés** disponible sur le site web de Beobank : <https://www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures> et sur le site de l'initiateur : <https://www.creditmutuel.fr/cmne/decouverte/fr/groupe/investisseurs.html#documents-financiers>

Droit applicable

Droit français.

L'Emetteur pourrait être tenu de respecter le code de droit économique belge, en particulier, les dispositions relatives aux clauses abusives, dans l'application de la Documentation Juridique de ce produit distribué en Belgique, pour autant que ces dispositions soient applicables à ce dernier.

Profil d'investisseur

Ce produit est destiné aux investisseurs présentant un profil « modéré à dynamique ». Il peut également convenir, dans certaines limites, à des investisseurs présentant un autre profil. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur sur www.beobank.be. Le produit doit également correspondre à la situation financière de l'investisseur en termes de diversification, de connaissances et d'expériences.

Souscription

Période de commercialisation : du 30 janvier 2019 au 28 mars 2019

Date d'émission : 29 mars 2019

Coupure : 100 EUR

Prix d'émission : 100%

Prix d'achat incluant les frais d'entrée : 102%

(1) Notation en vigueur au 22 janvier 2019. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Vous trouverez de plus amples informations sur le système de notation sur le site suivant : https://www.standardandpoors.com/en_EU/web/guest/article/-/view/sourcelid/504352

Données techniques

(suite)

Frais

Frais d'entrée 2%

Frais de sortie 0%

Frais de distribution

La Française Global Investments verse à Beobank NV | SA une commission d'un montant indicatif de 2,2% du montant effectivement placé (le pourcentage exact est déterminé après la clôture de la période de souscription et sera disponible sur www.beobank.be). Ces frais de distribution et tous les autres coûts et frais facturés sont déjà inclus dans le prix d'émission et s'élèvent au total à 4,40%.

Durée

Date d'échéance

29/3/2027 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)

Date d'évaluation initiale de l'indice : 29/3/2019

Dates d'évaluation intermédiaire de l'indice (remboursement automatique anticipé) 22/3/2021, 21/3/2023, 21/3/2025

Dates de remboursement automatique anticipé 29/3/2021, 28/3/2023, 28/3/2025

Dates d'évaluation finale de l'indice :

21/4/2025, 21/5/2025, 23/6/2025, 21/7/2025, 21/8/2025, 22/9/2025, 21/10/2025, 21/11/2025, 22/12/2025, 21/1/2026, 23/2/2026, 23/3/2026, 21/4/2026, 21/5/2026, 22/6/2026, 21/7/2026, 21/8/2026, 21/9/2026, 21/10/2026, 23/11/2026, 21/12/2026, 21/1/2027, 22/2/2027, 22/3/2027.

Remboursement

Remboursement automatique anticipé (année 2) : $107,5\% \times \text{capital investi}^{(1)(2)}$

Remboursement automatique anticipé (année 4) : $115,0\% \times \text{capital investi}^{(1)(2)}$

Remboursement automatique anticipé (année 6) : $122,5\% \times \text{capital investi}^{(1)(2)}$

Remboursement à l'échéance : $\text{Max}(100\% ; \text{indice final de référence} / \text{indice initial de référence}) \times \text{capital investi}^{(1)}$

Revente avant l'échéance

La Française Global Investments s'efforcera (sans que cela ne constitue une obligation juridique pour La Française Global Investments d'assurer un marché secondaire), dans des conditions normales de marché, de donner de manière quotidienne des prix de l'obligation pendant toute la durée de vie de l'obligation avec une fourchette achat/ vente de 1%. La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Beobank et publiée une fois par mois sur http://www.beobank.be/pdf/fr/Investissements/SN_MarketList.pdf

Fiscalité belge

Précompte mobilier : Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique. Sauf modifications légales : 30% de précompte mobilier (PM) sur les coupons / primes distribués.

Taxe de Bourse : Aucune sur le marché primaire et 0,12% sur le marché secondaire (max. 1.300 EUR) (sauf modifications légales).

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

(1) Hors frais d'entrée de 2% et hors fiscalité applicable. Hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe).

(2) La probabilité que le mécanisme de remboursement automatique anticipé soit activé est faible.

Avertissement

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (France) Autocallable 2 4 6 Note 2027 est un instrument de dette structuré régi par le « Programme » composé du programme d'émission d'obligations de l'Émetteur (comportant un résumé en français) approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers en France en date du 28 janvier 2019, complété de tout supplément éventuel publié avant le début de la période de commercialisation et les conditions définitives en date du 30 janvier 2019 (rédigés en langue française) (le « Programme »). En cas de parution de supplément durant la période de commercialisation, tout nouveau supplément sera publié sur le site du distributeur et les investisseurs ayant souscrit avant la parution du supplément disposeront d'un droit de retrait de 2 jours. Le programme d'émission d'obligations de l'Émetteur a de plus fait l'objet d'une notification auprès de la Financial Services and Markets Authority de Belgique (« FSMA ») et est disponible, ainsi que les conditions définitives, sur <https://www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures>, dans tous les points de vente et/ou au siège social de Beobank NV | SA.

Nous vous rappelons que les produits d'investissement sont exposés à des risques en ce compris la possible perte du capital investi. Les produits d'investissement structurés distribués par Beobank NV | SA ne sont pas des dépôts bancaires et ne sont pas garantis par Beobank NV | SA.

Le produit présente les risques principaux suivants :

- **Risque de perte en capital :** Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie. En cas de sortie du produit avant l'échéance, en dehors du cas de remboursement automatique anticipé, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori.
- **Risque de marché :** le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

De plus, l'éventuelle survenance de certains événements extraordinaires peut affecter le sous-jacent du produit et entraîner le cas échéant, la fin anticipée du produit (les modalités d'ajustement ou de substitution ou, le cas échéant, de fin anticipée du produit et leurs conséquences sont décrites dans le Programme).

La valeur du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice EURO iSTOXX® 50 Equal Weight Decrement 5%, connaître de fortes fluctuations et être inférieure au montant de l'investissement initial.

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Programme. En cas d'incohérence entre le présent document et le Programme, ce dernier prévaudra.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement dans le produit. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi, le produit visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Ni l'Émetteur ni La Française Global Investments et leurs filiales, ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du produit. En cas de souscription, l'investisseur est invité à lire préalablement le Programme afin de prendre connaissance notamment des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à un investissement dans le produit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'Émetteur, La Française Global Investments et leurs filiales ne donnent aucune garantie et ne font aucune recommandation à cet égard et ne sauraient être considérées comme des conseils juridiques, fiscaux ou comptables.

Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à toute personne qui souhaite investir dans ce produit de s'assurer qu'elle est autorisée à investir dans ce produit. Ce document n'est pas destiné à être distribué aux Etats-Unis et/ou à des US Persons ou dans des Etats où la commercialisation des titres n'est pas autorisée.

Le présent document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié.

Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en Belgique. Le présent document a été établi le 29 janvier 2019. Les informations présentes dans le document sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché.

L'information contenue dans ce document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en France.

L'EURO iSTOXX® 50 Equal Weight Decrement 5% ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. Stoxx et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les Titres de créance ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.



Pour plus d'informations, prenez rendez-vous dans **votre agence Beobank** ou surfez sur **beobank.be**

Date : / /

Nom Prénom :

Signature : **Je déclare avoir reçu ce document de 10 pages concernant Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (France) Autocallable 2 4 6 Note 2027 avant la souscription.**

.....

(1 copie pour le client / 1 copie pour le point de vente)

Nous vous rappelons que les produits d'investissement sont exposés à des risques en ce compris la possible perte du capital investi. Les produits d'investissement ne sont pas des dépôts bancaires et ne sont pas garantis par Beobank NV/SA.